

La 5G présente-t-elle un risque pour la santé ?

 magcentre.fr/210967-la-5g-presente-t-elle-un-risque-pour-la-sante/

L'Etat ayant donné son feu vert, la téléphonie de 5^{ème} génération, la 5 G, peut démarrer. Tours, avec ses 22 communes métropolitaines, Bourges et Blois ont demandé un moratoire sur son déploiement en attendant l'avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) sur les risques pour la santé de cette nouvelle technologie. Selon l'expression du président Macron, ces villes sont restées dans le camp des « Amish » se tenant à l'écart du progrès. Chartres, Châteauroux et Orléans se positionnent en « innovateurs » et n'ont pas attendu le rapport pour plébisciter la 5G. L'ANSES vient de répondre à la question essentielle : la 5G présente-t-elle un risque pour la santé ?



Pour celles et ceux dont les cours de physique seraient estompés, rappelons qu'une onde électromagnétique est une catégorie d'ondes qui peut se déplacer dans le vide ou l'air, avec une vitesse avoisinant celle de la lumière, soit près de 300 000 km par seconde.

Les ondes électromagnétiques se différencient par leur longueur d'onde et leur fréquence (nombre d'oscillations en une seconde exprimé en Hertz). Des unités dérivées, autre que le simple Hertz, sont utilisées : 1 kHz (kilohertz) = mille hertz ; 1 MHz (mégahertz) = 1 million de hertz ; 1 GHz (gigahertz) = 1 milliard de hertz. Les ondes électromagnétiques transportent de l'énergie, véhiculée par les photons et elles sont capables de se déplacer avec de l'information. Plus la fréquence est élevée, plus l'énergie est grande. On récupère

cette énergie électromagnétique grâce aux panneaux photovoltaïques (rayonnement violet et ultraviolet) ou encore par les chauffe-eau solaires (infrarouge). C'est aussi cette énergie qui est utilisée par les plantes pour la photosynthèse. Les photons cèdent parfois leur énergie en provoquant l'agitation des atomes de la matière (four à micro-ondes). Ils peuvent agir sur notre corps et ses constituants en les traversant (radioactivité, rayon X, radiothérapie). Le problème est là ! La nouvelle génération 5G de communication mobile utilise des ondes situées entre 3,4 et 3,8 GHz et aussi 26 GHz. Les éventuelles conséquences délétères de l'exposition à l'énergie propagée par les nouvelles fréquences de la 5G ne sont pas connues.

Dans sa première étude, l'ANSES ne pouvait pas dire si les fréquences de la 5G étaient néfastes pour la santé.

La lettre de saisine demandait à l'ANSES de faire une revue des connaissances sur les effets sanitaires à l'exposition aux ondes électromagnétiques dans les bandes de fréquences utilisées par la 5G à savoir 3,5 GHz et 26 GHz. Dans son rapport d'enquête préliminaire, l'ANSES écrivait : « *En ce qui concerne la bande 3,5 GHz, malgré l'obtention d'une grande quantité de publications (...) l'analyse de ces publications a mis en évidence un manque important voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels dans les bandes de fréquences considérées* ». Un peu plus loin : « *Dans ces expertises, aucune étude portant sur des fréquences comprises autour de 24 GHz, y compris jusqu'à 30 GHz, n'a été identifiée et analysée* ». En clair, dans cette première étude, sortie en octobre 2019, l'ANSES ne pouvait pas dire si les fréquences de la 5G (3,5 GHz et 26 GHz) étaient néfastes pour la santé. Des investigations complémentaires étaient donc nécessaires...

Un exposé de 241 pages de verbiages abscons

Le rapport final intitulé « *Expositions aux champs électromagnétiques liées au déploiement de la technologie de communication 5G et effets sanitaires éventuels associés* » tant attendu vient d'être publié ce mois de mars 2021. On espérait trouver dans ce nouveau document des réponses détaillées, claires et argumentées aux questionnements précis formulés par la saisine étatique. Il n'en est rien. C'est un exposé de 241 pages de verbiages abscons, de propos confus, d'arguties hors sujet et d'ergotages amphigouriques.

Dangereuse ou inoffensive, la 5G s'impose

A la page 199, on peut enfin lire : « *Est-ce que le déploiement de la 5G dans la bande 3,5 GHz présente un risque pour la santé ? À ce jour, les données disponibles n'ont pas permis de conclure quant à l'existence d'effets sanitaires associés à des fréquences utilisées par les technologies mobiles actuelles. Il paraît difficile d'extrapoler les résultats d'études scientifiques obtenus à des fréquences différentes, même proches, pour en tirer des conclusions sur les effets biologiques, physiologiques et a fortiori sanitaires potentiels dans la bande de fréquences autour de 3,5 GHz* ». Puis, à la page 202 du même rapport : « *Le déploiement de la 5G dans la bande 26 GHz présente-t-il un risque pour la*

santé ? À l'heure actuelle, les données ne sont pas suffisantes pour conclure à l'existence ou non d'effets sanitaires liés à l'exposition aux champs électromagnétiques dans la bande de fréquences autour de 26 GHz (...) Considérant que peu d'études se sont intéressées à la bande 26 GHz, le groupe de travail recommande de réaliser de nouvelles études dans la bande de fréquences 26 GHz dans des situations d'exposition chronique ou aiguë (...) d'analyser chez l'Homme ou l'animal les effets des radiofréquences sur le système nerveux (...). De plus, pour l'ensemble des bandes de fréquences considérées, la question des éventuels effets biologiques de l'intermittence des signaux de certaines technologies sans fil requiert davantage d'études avec des méthodes de qualité rigoureuse. »

Nous voilà bien avancé, d'autant que le Conseil d'Etat a précisé qu'un maire « *ne peut, ni au titre de ses pouvoirs de police générale, ni en se fondant sur le principe de précaution, adopter une réglementation portant sur l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile et destinée à protéger le public contre les effets des ondes émises par ces antennes* »...

Soutenir les prudents « Amish » ou applaudir les téméraires « innovateur » ne sert à rien, tout comme le dernier rapport de l'ANSES. Dangereuse ou inoffensive, la 5G s'impose à tous...

Jean-Paul Briand